



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 25 janvier 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Gilles Farand, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Pierre Kary, le représentant de Saint-Polycarpe, Roland Daneau, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaétane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice des ressources humaines et des communications, Mylène Blais, la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'une excellente année 2012. Il souligne la présence de messieurs Mario Cadieux, représentant de la ville de Coteau-du-Lac, et Roland Daneau, représentant de la municipalité de Saint-Polycarpe. Il constate qu'il y a quorum.

12-01-25-01

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 40.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-01-25-02

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en devançant le point 8.1. « Centre Multisports Vaudreuil-Dorion : présentation par madame Lucie Vachon » au point 4., tous les autres points suivants à l'ordre du jour sont décalés d'un point, et en ajoutant au point 19. « Rapport des élus » un point 19.2. « Réélection à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ».

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. FONDATION DE LA MAISON TRESTLER

Monsieur le préfet accueille madame Louise-Leblond Vallée, directrice générale, et monsieur Gilles Bernardin de la Fondation de la Maison Trestler, afin de leur remettre une subvention de onze-mille-trois-cent-cinquante-deux dollars (11 352 \$) pour la restauration de la toiture de la Maison Trestler et pour l'exposition *Entre-nous*, excluant un montant de dix-mille dollars (10 000 \$) pour le fonctionnement.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Marc Roy prend son siège à 19 h 47.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. CENTRE MULTISPORTS VAUDREUIL-DORION

Monsieur le préfet accueille madame Lucie Vachon pour une présentation sur le Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion. Madame Vachon informe les membres notamment sur le projet « Graver dans la mémoire régionale » et que l'ouverture du centre est fixée pour l'automne 2012.

Madame Marie-Claude Nichols prend son siège à 20 h 4.

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1. RÉSOLUTIONS DU CONSEIL : SUIVI

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au conseil.

5.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2011

5.2.1. SUIVI

Monsieur le directeur général n'a aucun commentaire particulier relatif au procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011.

5.2.2. ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 tel que présenté.

Proposition adoptée.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Pierre Kary** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 5 décembre 2011.

Proposition adoptée.

6.2. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 6 ET DU 14 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique les comptes rendus aux fins d'adoption.

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par madame **Gaétane Legault** et résolu **d'adopter** les comptes rendus des comités des communications du 6 et du 14 décembre 2011.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

6.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 7 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-01-25-06

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 7 décembre 2011.

Proposition adoptée.

6.4. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU 11 JANVIER 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-01-25-07

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement du 11 janvier 2012.

Proposition adoptée.

Une question a été posée afin de savoir si la MRC a approuvé la modification relative à la ligne d'Hydro-Québec dans le projet de la construction de l'autoroute 30. Les vérifications vont être faites par la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement et par la directrice du greffe et du contentieux pour un retour lors de la prochaine séance du conseil en mars.

6.5. COMITÉ D'ORIENTATION DU PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA) DU 16 NOVEMBRE ET DU 15 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Robert Sauvé explique les comptes rendus du 16 novembre et du 15 décembre 2011 aux fins de dépôt.

6.6. COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 6 DÉCEMBRE 2011

Monsieur Marc-André Léger explique le compte rendu du 6 décembre aux fins de dépôt.

6.7. COMITÉ TERRITORIAL « AVISEUR » SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 17 NOVEMBRE 2011

Madame Gaëtane Legault en remplacement du président, monsieur Denis Lapointe, explique le compte rendu du 17 novembre aux fins de dépôt.

6.8. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 21 NOVEMBRE 2011

Madame Gaëtane Legault, présidente du comité, explique le compte rendu du 21 novembre aux fins d'adoption.

12-01-25-08

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de développement social durable du 21 novembre 2011.

Proposition adoptée.

6.8.1. APPUI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) L'ACTUEL POUR L'IMPLANTATION D'UNE AGENCE PAIR LOCALE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel a pour mission de promouvoir et développer l'action bénévole dans une panoplie d'activités en



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

appui aux organismes de la santé et des services sociaux du territoire afin de susciter une réponse à des besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges et que le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel est reconnu à même le modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'offrir un service d'appels automatisés sans frais qui rejoint quotidiennement des abonnés par téléphone à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour pour s'assurer que tout va bien;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les 6 objectifs prioritaires retenus par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel de bénéficier d'une subvention de vingt-mille dollars (20 000 \$) offerte par le ministère de la Famille et des Aînés pour implanter une agence PAIR locale;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les démarches entreprises par le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel afin d'implanter une agence PAIR locale;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent d'un montant de sept-mille-huit-cent-cinquante dollars (7 850 \$) dans le cadre de l'entente spécifique Aînés (ATI) pour que les frais de démarrage soient financés pour les deux (2) premières années d'opération;

CONSIDÉRANT les recommandations positives émises sur le projet par les trois (3) comités de la MRC, soit :

- Comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 17 novembre 2011;
- Comité sur la Politique de développement social durable du 21 novembre 2011;
- Comité de sécurité publique du 5 décembre 2011;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'appuyer** le projet d'implantation d'une agence PAIR locale pour la région de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.8.2. APPUI À « L'AIGUILLAGE » POUR LE PROJET DE « DÉVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE 30 JOURS, 24/7 »

CONSIDÉRANT QUE L'Aiguillage a pour mission de venir en aide à la population de Vaudreuil-Soulanges, ou transitant sur le territoire, qui sont aux prises avec différentes problématiques;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges et que L'Aiguillage est reconnu à même le modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par L'Aiguillage cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

12-01-25-09

CONSIDÉRANT QUE L'Aiguillage demande à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de soixante-quatre-mille-quarante-deux dollars (64 042 \$) pour le projet de développement d'une infrastructure d'hébergement d'urgence 30 jours, 24/7 pour la région de Vaudreuil-Soulanges, pris à même les sommes résiduelles du Fonds ATI 2008-2010;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de bonifier l'offre de services offerts par L'Aiguillage;

CONSIDÉRANT les recommandations positives émises sur le projet par les trois (3) comités de la MRC, soit :

- Comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 17 novembre 2011;
- Comité sur la Politique de développement social durable du 21 novembre 2011;
- Comité de sécurité publique du 5 décembre 2011;

POUR CES MOTIFS,

12-01-25-10

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'appuyer** le projet de « Développement d'une infrastructure d'hébergement d'urgence 30 jours, 24/7 » pour la région de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.9. COMITÉ SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU 15 NOVEMBRE 2011

Madame Géraldine T. Quesnel présente la nouvelle exposition de la salle du conseil. Il s'agit de l'artiste Susan Sue Jillette (SooZ), qui est une artiste-peintre de Rigaud. Le travail de SooZ est lumineux et souvent ludique, aux teintes vives inspirées d'une compréhension naturelle de la couleur. L'imagination combinée à une touche de réalité et de couleur est la formule parfaite pour les œuvres de SooZ.

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu du 15 novembre aux fins d'adoption.

12-01-25-11

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique culturelle du 15 novembre 2011.

Proposition adoptée.

6.9.1. FORMATION DU COMITÉ POUR L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique d'acquisition et de diffusion d'œuvres d'art de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la politique culturelle du 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un comité;

POUR CES MOTIFS,

12-01-25-12

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **de former** un comité technique « d'acquisition d'œuvres d'art ».



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Mandat :

Le comité technique « d'acquisition d'œuvres d'art » a comme principal mandat de procéder à l'analyse des dossiers reçus aux fins d'acquisition et de recommander une sélection au comité sur la politique culturelle de la MRC.

Composition :

Les membres du comité sont :

- Mme Géraldine T. Quesnel, présidente du comité sur la politique culturelle;
- Mme Nadine Maltais, agente de développement culturel et social à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- M. Sébastien Daviau, conservateur du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;
- Mme Édith Prigent, chargée de projet au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et historienne de l'art;
- Mme Madeleine Arbour, peintre, designer et dessinatrice québécoise, citoyenne de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Les membres du comité peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par le comité.

Secrétaire :

Madame Nadine Maltais agit à titre de secrétaire du comité.

Proposition adoptée.

7. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

7.1. STATUT DU DOSSIER

Madame Patricia Bonnel, gestionnaire de projets à la MRC, informe les membres sur le statut du dossier du pôle institutionnel régional.

Monsieur le préfet revient sur la rencontre avec le ministre Yves Bolduc du 21 décembre dernier.

Le ministre a confirmé l'ouverture de l'hôpital en 2018. Il a souligné que le projet de plan clinique a été élaboré établissant la grandeur du terrain et la consolidation des services incluant les services du Suroît. Le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges (CSSS) est prêt pour les plans et devis. Il s'est engagé à parler au ministre Laurent Lessard afin que le projet de l'hôpital soit inclus dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Il a rappelé que ce projet est prévu dans le plan quinquennal du ministère.

Le ministre a rappelé que l'hôpital est une mission noble et qu'il est d'accord avec le concept d'hôpital dans un milieu de vie qui doit s'inscrire dans un projet intégré de développement durable avec une vision d'avenir. Par conséquent, c'est ce qu'est le pôle institutionnel régional. Le ministre se dit prêt à défendre le projet global avec les deux députés de la région.

Une rencontre de positionnement avec le ministre Yves Bolduc est à prévoir en fin février.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

8.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres sur le statut du dossier du plan intégré de développement et d'aménagement.

8.2. ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE RÉGIONAL : DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS

Le directeur général adjoint rappelle que le contrat pour l'identification des équipements, infrastructures, services et activités « à caractère régional » a été octroyé à la firme *CD urbanistes-conseils*. Les échéanciers étant très serrés, il souligne l'importance de la collaboration des municipalités dans ce dossier afin de s'assurer d'avoir toutes les réponses avant le 10 février prochain.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Monsieur le directeur général rappelle que l'ensemble des pièces relatives aux listes des comptes payés, à payer et des dépôts directs peut être consulté à la MRC par les élus. Il souligne également qu'il déposera sous peu les rapports financiers.

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu d'**adopter** la liste MRC 12-01-25.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-01-25, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

9.2. GREFFE ET LÉGISLATION

9.2.1. DÉPÔT DE LA POPULATION OFFICIELLE AU 1^{ER} JANVIER 2012

Monsieur le préfet fait le dépôt de la population officielle au 1^{er} janvier 2012 selon la Gazette officielle du Québec.

9.2.2. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : FIXATION D'HONORAIRES

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour certaines municipalités de la région, et ce, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Code municipal du Québec;

VU l'article 1030 du Code municipal du Québec prévoyant que le secrétaire-trésorier doit prélever sur chacun des immeubles notamment des déboursés qui ont été faits pour parvenir à la vente de chacun des immeubles;

VU l'article 1033 du Code municipal du Québec stipulant que la MRC peut fixer les honoraires du secrétaire-trésorier par résolution;

12-01-25-13



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

12-01-25-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **de fixer** les honoraires du secrétaire-trésorier comme suit :

- Cent-cinquante dollars (150 \$) par dossier plus :
 - deux point cinq pour cent (2.5 %) des taxes à percevoir pour la tranche de zéro dollar (0 \$) à quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (4 999 \$);
 - un pour cent (1 %) des taxes à percevoir pour la tranche qui excède cinq-mille dollars (5 000 \$).

Proposition adoptée.

9.2.3. COMITÉS DE LA MRC : APPROBATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2.4. SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION DE VIA RAIL : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication du territoire;

CONSIDÉRANT le manque de couverture radio incendie dans le secteur ouest de la MRC;

CONSIDÉRANT les orientations du plan directeur en télécommunication de la MRC prévoyant le transfert des fréquences duplex secondaire;

CONSIDÉRANT l'étude de rayonnement de la firme Exp. en 2011;

CONSIDÉRANT l'étude physique de la MRC afin d'effectuer les essais radio;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'emplacement sur la tour de télécommunication de Via Rail située à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

12-01-25-15

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** le directeur général et le préfet à signer un bail entre la MRC et Via Rail pour la location d'un emplacement sur la tour de télécommunication de Via Rail située au 2317, Montée de la Station à Sainte-Justine-de-Newton pour un montant de trois-cent-cinquante dollars (350 \$) par mois pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois à compter du 1^{er} mars 2012.

Proposition adoptée.

9.2.5. COURS D'EAU BRANCHE DES DIX-ARPENTS : ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Branche des Dix-Arpents;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-11-23-30 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 19 janvier 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 12 décembre 2011 pour le projet d'entretien du cours d'eau Branche des Dix-Arpents;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Branche des Dix-Arpents à la compagnie Excavation Loisselle & Frères inc. pour un montant total de quatre-vingt-onze-mille-quatre-cent-soixante-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (91 467,79 \$) incluant les taxes applicables, sous réserve des vérifications nécessaires découlant du Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 8.

Proposition adoptée.

9.2.6. NUMÉRISER / TRACEUR POUR LA GÉOMATIQUE : ACHAT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. COMMUNICATIONS

10.1. DÉPLIANTS SUR LES DÉCHETS DOMESTIQUES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE : POINT D'INFORMATION

Ce point a été présenté lors de la présentation des comptes rendus du comité des communications.

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1. AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2011 pour le remplacement de congé de maternité de madame Élise Phoenix prévu à la fin février 2012;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience du candidat retenu dans le domaine de l'environnement;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46 000 141;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'embaucher**, à titre de salarié temporaire, monsieur Vincent Martineau, 35 heures par semaine, pour le poste d'agent d'intervention aux cours d'eau du 23 janvier 2012 au 22 mars 2013, selon la classe 6 échelon 5 de la convention collective.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

12. SÉCURITÉ

12.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

12.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Réal Boisvert informe les membres que la MRC a octroyé un contrat à la firme *Les Services exp inc.* dans le cadre d'une étude d'optimisation sur les points d'eau. Cette étude viendra préciser aux municipalités les emplacements les plus adéquats et les plus pertinents pour aménager des points d'eau. Elle débutera le 1^{er} mars 2012 et prendra fin le 30 avril 2012, pour une durée de huit (8) semaines. Elle a pour but de répondre au plan de mise en œuvre de la MRC. Les résultats de l'étude seront transmis aux municipalités afin que celles-ci planifient l'implantation des points d'eau au cours de l'année 3 et 4 selon leurs plans de mise en œuvre. La firme prendra en considération les contextes et les particularités de chacune des municipalités.

Il demande la collaboration des municipalités au cours de cette étude afin de fournir les documents demandés dans les meilleurs délais.

12.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

13. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

14. ENVIRONNEMENT

14.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

14.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.2.1. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : PROCESSUS DE RÉVISION

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en vigueur depuis le 10 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le premier plan d'action 2010-2015 ont été dévoilés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en mars 2011;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Pierre Kary** et résolu **d'amorcer** le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

14.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12-01-25-18

Abrogée par la résolution
numéro 12-11-28-34 du
conseil du 28 novembre 2012

15. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

15.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

15.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ;

15.1.1.1. VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1638

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1638 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1638 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

Monsieur Gilles Farand quitte son siège à 21 h 6.

15.2. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE POUR L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Marthe pour l'exclusion de la zone agricole permanente des parties des lots 2 643 207, 2 643 208 et 2 643 209 pour une superficie totale de 3,29 hectares dans le but d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT le document « Demande d'exclusion de la zone agricole des parties des lots 2 643 207, 2 643 208 et 2 643 209 de la municipalité de Sainte-Marthe » daté du 20 avril 2011 et préparé par la firme Sotar;

CONSIDÉRANT QUE la demande est localisée dans l'aire agricole au schéma d'aménagement révisé (SAR) et que l'usage résidentiel n'y est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun autre emplacement permettant l'agrandissement du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un zonage résidentiel de basse et moyenne densité dont les habitations seraient desservies par l'aqueduc et l'égout;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole à sa réunion du 18 mai 2011 selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) sera modifié conditionnellement à l'acceptation de la demande par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** la demande de la municipalité de Sainte-Marthe pour l'exclusion de la zone agricole permanente des parties des lots 2 643 207, 2 643 208 et 2 643 209 pour une superficie totale de 3,29 hectares selon les conditions suivantes :

- compléter la concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) en déposant à la MRC un PIIA visant le noyau villageois;
- s'assurer d'avoir les ententes nécessaires avec les différents propriétaires pour la réalisation du projet dans son ensemble;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- procéder à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire pour les accès à la zone visée et pour la construction du champ d'épuration;
- s'assurer que la zone visée soit densifiée et desservie par l'aqueduc et l'égout.

Proposition adoptée.

15.3. PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : SUIVI DES ÉLÉMENTS CONTENUS AU MÉMOIRE DE LA MRC

Monsieur le directeur général adjoint fait le suivi des éléments contenus au mémoire de la MRC. Sur vingt-neuf (29) recommandations, quatorze (14) ont eu une suite positive, deux (2) sont toujours d'actualité et treize (13) n'ont pas été retenues dans le PMAD. Les sept (7) sujets majeurs sont :

- Le pôle institutionnel régional;
- La Gare intermodale de l'île Perrot;
- Le seuil de densité résidentielle brute minimale applicable aux aires TOD existantes sur le territoire de la MRC;
- Les modifications au périmètre métropolitain;
- Le parachèvement de l'autoroute 20 à Vaudreuil-Dorion et sur l'île Perrot;
- La désignation des cours d'eau chevauchant le territoire de plusieurs MRC;
- Les bois, corridors forestiers et paysages d'intérêt métropolitain ainsi que le concept intégré à des fins récréotouristiques (trame verte et bleue).

Les quatre (4) axes synthèses pour la mise en œuvre des demandes de la MRC sont :

- Les modifications au Schéma d'aménagement et de développement et, par voie de concordance au Schéma, les modifications aux plans et aux règlements d'urbanisme qui assurent la conformité de ces outils au PMAD, qui sera reconnu comme étant en vigueur;
- Le suivi des actions du Plan d'action 2012-2017 du PMAD;
- L'élaboration de l'outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole de la MRC.

Les demandes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui n'ont pas été retenues dans la planification du PMAD peuvent être réalisables, mais doivent être intégrées dans le processus de modification au PMAD et dans le processus de mise en œuvre du plan d'action. Les principaux travaux à réaliser pour la MRC seront reliés d'une part, à une demande de modification au PMAD pour la réalisation du pôle institutionnel, aux différentes études et travaux à réaliser aux fins de rendre le Schéma d'aménagement révisé (SAR) conforme au PMAD et, d'autre part, sur les activités des trente (30) actions retenues pour la mise en œuvre du plan d'action.

16. DÉVELOPPEMENT

16.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

16.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

Aucun sujet traité.



18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS ET MINISTRE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT EN REMPLACEMENT DU PONT CHAMPLAIN

Monsieur le préfet fait le dépôt d'une correspondance concernant le pont Champlain.

18.2. DÉNONCIATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION QUÉBEC-MUNICIPALITÉS : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la dénonciation du Programme de subvention Québec-municipalités;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** la résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la dénonciation du Programme de subvention Québec-municipalités.

Proposition adoptée.

18.3. APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) L'ACTUEL

CONSIDÉRANT la demande de subvention du CAB L'Actuel au programme d'économie sociale et mobilisation des collectivités de RECYC-Québec pour le projet d'agrandissement de son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de subvention vient appuyer les efforts des entreprises en économie sociale qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le CAB L'Actuel offre une contribution importante en matière de recyclage et qu'il a traité plus de cinq-cents (500) tonnes de matières textiles en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le CAB L'Actuel contribue aux efforts pour atteindre les objectifs des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la croissance démographique des dernières années a provoqué une hausse des dons et, conséquemment, un besoin d'espace physique supplémentaire pour entreposer et vendre la marchandise;

CONSIDÉRANT QUE la vente des matières au magasin du CAB L'Actuel permet de financer les différents services d'aide et de soutien à une clientèle vulnérable et démunie et qu'il est essentiel d'en assurer la pérennité pour que le CAB L'Actuel puisse poursuivre sa mission et répondre aux besoins grandissants de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement permettra d'optimiser les opérations du centre de tri, de valoriser les dons de la population, de diminuer les pertes matérielles et financières, d'améliorer les conditions de travail des employés et des bénévoles et d'augmenter le taux de recyclage sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

12-01-25-21



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

12-01-25-22

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'appuyer** la demande de subvention au programme d'économie sociale et mobilisation des collectivités de RECYC-Québec pour le projet d'agrandissement du Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel.

Proposition adoptée.

18.4. DOSSIER INTERURBAIN RÉGIONAL

Monsieur le préfet rappelle que le territoire est divisé en deux quant aux appels. Il précise qu'une solution doit être trouvée dans ce dossier.

12-01-25-23

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de mandater** le préfet et le directeur général pour étudier ce dossier et faire les représentations nécessaires afin que soient éliminés les appels interurbains sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

19. RAPPORT DES ÉLUS

19.1. DOSSIER CONCERNANT LA PERTE D'UNE AMBULANCE À RIGAUD

Monsieur le préfet dépose un communiqué de presse daté du 18 janvier dernier provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie concernant les services ambulanciers toujours disponibles à Rigaud.

Le préfet va faire un suivi auprès des personnes concernées afin de savoir où va être l'ambulance sur le territoire et va proposer à l'agence d'en informer la population afin de les rassurer.

19.2. RÉÉLECTION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Monsieur Lalonde tient à remercier les membres pour leur soutien dans sa réélection à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande quels sont les critères utilisés pour l'attribution des subventions. Monsieur le directeur général répond que c'est en fonction des politiques de la MRC.

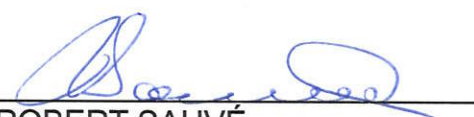
Monsieur Crevier demande où les données sont prises pour établir la population officielle. Monsieur le directeur général répond que les informations sont prises à la Gazette officielle du Québec et que les données sont acheminées via Statistiques Canada.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

12-01-25-24

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que la séance soit levée** à 21 h 33.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier